
CHARTRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT DES CANDIDAT.E.S AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

06/2021

Préambule

Patrimoine commun, la nature de Mayotte doit être protégée. L'île possède des milieux naturels riches et variés, uniques au monde. Mais aujourd'hui, de multiples pressions s'y exercent en lien avec les activités humaines, exacerbées par l'insularité et l'étroitesse du territoire.

Changement climatique, espèces exotiques envahissantes, érosion des sols, forte croissance démographique, déchets, déforestation, braconnage ou urbanisation, telles sont les menaces quotidiennes qui pèsent sur l'île au lagon. La capacité régénératrice du territoire est compromise.

Instances internationales, communautés d'Etats, État, collectivités territoriales, associations, entreprises, citoyens, chacun à son échelle doit agir pour limiter son impact sur l'environnement.

Il est urgent d'agir au cœur des politiques publiques, en menant des actions intégrées au territoire et en composant avec l'ensemble des acteurs.

En sa qualité de représentant.e, l'élu.e a une responsabilité environnementale vis-à-vis de la population. En s'appuyant sur l'expérience et sur l'influence du conseil départemental, il a la capacité de promouvoir l'environnement dans le paysage politique de l'île. C'est pourquoi, la présente charte vous propose, candidat.e.s aux élections départementales de 2021, de répondre de façon concrète aux enjeux clés du territoire mahorais de manière durable.

Les actions de la charte se déclinent en 4 axes :

1. Conduire des politiques écologiquement responsables
2. Préserver la biodiversité
3. Lutter contre la prolifération des déchets
4. Améliorer la gestion des milieux naturels et lutter contre le réchauffement climatique

Axe 1 - Conduire des politiques écologiquement responsables

Une politique durable exige de maîtriser les impacts de nos activités humaines sur l'environnement et d'agir en solidarité, avec les acteurs présents et au-delà, avec les autres pays. En tant qu'élue, représentant.e du territoire, je veux être l'acteur.rice central.e de cette transition, capable de traduire cet enjeu en solutions concrètes sur l'île et de mobiliser l'ensemble du tissu local.

Pour cela, je m'engage à :

- a. Présenter en début de mandat un plan d'actions écologiques, puis présenter en fin de mandat un bilan d'évaluation des actions écologiques menées
- b. Faire de l'environnement un axe de développement économique et faire de Mayotte un territoire d'innovation en la matière
- c. Augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à être transparent sur les budgets
- d. S'engager dans tout projets dans une démarche durable exemplaire
- e. S'appuyer sur la future Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) pour instaurer des dynamiques constructives entre secteurs privés, publics et associatifs

Axe 3 - Lutter contre la prolifération des déchets

Les déchets sont omniprésents à Mayotte. Ils ont des impacts sur la qualité physicochimique des eaux, agissent sur le taux de mortalité de certaines espèces, nuisent à l'image et au développement touristique de l'île en dégradant le paysage, ont des impacts sur la santé de la population et favorisent la prolifération des moustiques et des rats. Drainée par les eaux de pluie, la masse de déchets s'accumule dans les rivières, mangroves et lagon.

Face à ce constat, je m'engage à :

- a. Travailler en étroite collaboration avec les organismes compétents pour limiter les déchets et renforcer le tri
- b. Soutenir les politiques contre les plastiques à usage unique
- c. Développer les ressourceries ou tout projet facilitant le recyclage et engager le retour de la consigne
- d. Agir sur les octrois de mer pour surtaxer les produits non-recyclables et détaxer les produits éco-responsables
- f. Financer une campagne de communication de grande envergure, pour la lutte des déchets
- e. Faciliter l'insertion sur le territoire des éco-organismes compétents en matière de recyclage, les soutenir et les aider dans leurs démarches

Axe 2 - Préserver la biodiversité

Mayotte est un territoire riche de biodiversité. Des fonds marins aux sommets boisés, des rivières aux mangroves, des récifs coralliens aux plages de galets, l'île possède une grande diversité d'espèces et d'habitats, sur terre comme en mer. Mais à Mayotte comme pour la plupart des DOM-TOM, l'insularité et les forts taux d'endémisme augmentent le risque de disparitions des espèces.

Pour lutter contre ce phénomène, je m'engage à :

- a. Travailler en coopération pour faire de la biodiversité mahoraise une richesse et limiter les impacts sur la biodiversité
- b. S'engager dans une ARB, solide et fonctionnelle au service de la diversité biologique et des acteurs de l'environnement
- c. Mener des politiques de restauration des écosystèmes dégradés et menacés
- d. A faire appliquer les mesures établies pour protéger les espèces en danger et à travailler en coopération avec les acteurs luttant contre les espèces invasives
- e. Développer les programmes éducatifs et de communication sur le terrain

Axe 4 - Améliorer la gestion des milieux naturels et lutter contre le réchauffement climatique

Les mauvaises gestions, pratiques et usages des milieux naturels conduisent à l'amenuisement des ressources. Combinés à la croissance galopante de la démographie, aux nouvelles habitudes de consommation et aux fortes pollutions, les pressions sur les milieux naturels sont décuplées.

De ce fait, je m'engage à :

- a. Assurer une gestion du domaine public fluvial exemplaire pour une eau en qualité et en quantité dans nos rivières
- b. Renforcer les dispositifs de police de l'environnement, sur les terrains du conseil départemental et récompenser les bonnes pratiques
- c. Favoriser les activités agricoles conciliant biodiversité, apport en eau de qualité et lutte contre l'érosion
- d. Développer le recours aux énergies renouvelables les mieux adaptées aux territoires
- e. Limiter les modes de transport polluant et développer les mobilités alternatives

En signant cette charte, je m'engage durant mon mandat à adopter et à mettre en œuvre au moins une mesure pour chaque axe proposé et à régulièrement rendre compte des progrès réalisés.

NOM :

PRÉNOM :

SIGNATURE :